

PREFET DE LA VIENNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes

Poitiers, le 17 octobre 2012

Unité territoriale de la Vienne

**Rapport de l'Inspection
des Installations Classées**

Objet : Demande de changement d'exploitant concernant une carrière.

SOCIETE : Société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO)
2, rue Gaspard CORIOLIS
CS 10784
44 307 NANTES Cedex 3

**ETABLISSEMENTS
CONCERNES** : Société RAMBAUD Carrières
Lieux-dits « La Vallée Mulet », « Couchebret » et « La Croix Barbin »
à MAZEROLLES et « Les Soucheaux » et « Les Petites Brandes » à GOUEX

1- PRESENTATION DES INSTALLATIONS

La Société RAMBAUD Carrières exploitait une carrière dans la Vienne implantée sur les communes de Mazerolles et de Goux. Cette carrière fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en cours de validité au titre du Code de l'Environnement. La SAS RAMBAUD Carrières a été placée en redressement judiciaire par jugement du 18 avril 2012 et Maître DOLLEY a été nommé administrateur.

Suite au jugement du Tribunal du Commerce de Niort en date du 25 juillet 2012, la société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO) a repris l'ensemble des terrains, propriétés, baux et contrats qui étaient précédemment liés à la SAS RAMBAUD Carrières.

2- ANALYSE DE LA DEMANDE

La CMGO, représentée par Monsieur RAIMONDI agissant en qualité de Président du conseil d'administration, par courrier en date du 25 septembre 2012, a demandé le transfert à son profit de l'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits « La Vallée Mulet », « Couchebret » et « La Croix Barbin » sur la commune de MAZEROLLES et aux lieux-dits « Les Soucheaux » et « Les Petites Brandes » sur la commune de GOUEX, réglementée par l'arrêté préfectoral n° 2005-D2/B3-224 du 21 novembre 2005.

Le dossier fourni par la société CMGO à l'inspection des installations classées établit la capacité technique (18 autorisations d'exploiter des carrières en nom propre, 190 personnes qualifiées, équipements adaptés...) ainsi que la capacité financière (capital social de 27 M€ réparti entre Colas Centre-Ouest, Sacer Atlantique et Screg Ouest, chiffre d'affaires de 50 M€...) nécessaires à la poursuite de l'exploitation.

Il est prévu de continuer l'exploitation de la carrière dans le respect des dispositions techniques de l'arrêté préfectoral existant.

L'exploitation des carrières est soumise à la constitution de garanties financières. Il y a lieu d'actualiser les valeurs de ces garanties tous les 5 ans en fonction des paramètres d'exploitation ainsi que de l'évolution de l'indice TP01 qui sert de référence.

Le calcul de l'actualisation a été réalisé avec l'indice TP01 de juin 2012 soit 698,60 € :

Périodes	2010-2015	2015-2020	2020-2025	2025-2030
Ancien montant (en €)	425 068	444 005	411 328	211 118
Nouveau montant (en €)	579 532	605 351	560 800	287 835

3- AVIS ET PROPOSITION

L'inspection considère que la société CMGO dispose des capacités techniques et financières qui permettent de lui transférer l'autorisation actuellement détenue par la SAS RAMBAUD Carrières.

L'inspection propose par conséquent aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en formation spécialisée « carrières » et à Monsieur le Préfet de la Vienne de réserver une suite favorable à cette demande. Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire en ce sens est joint en annexe.